CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES par an, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans qui se charge de payer régulièrement l'abonnement exigible ... années d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera ... à moins que les arrérages ne soient payées, et à ... avis ... connaître son intention de ... à l'expiration de ... courant.

Les Avis se publient en anglais et français. Le prix est ... [illegible]

... Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas ... seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

... pour le ... [illegible]

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, ... le contraire elles resteront à la ...

... ne recevront pas régulièrement ... l'éditeur ... droit ni de ... suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le fleuve.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur bien connu HOMER, capitaine Wm Gay, ayant une partie de son chargement prêt à être embarqué, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des logemens ... pour les passagers de chambre et du pont, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29 ...

5 déc

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine THOMAS CLARK, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemines, Baton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée. Le Columbia est un bateau qui porte ... supérieure, qui est fait exprès pour le ... de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagemens.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à ... LOCKE & Co. Nlle. Orléans ... Levée No. 19. ... MARSHALL. Bayou Sarah

1 déc.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le solide ... Baltic, cap. ... ayant une partie de son chargement ... partira immédiatement pour ... intermédiaires. Pour fret ou passage ... GOODWYN & FORDS. ... Poydras.

1er. déc.

POUR ... BURG (et tous les ... intermédiaires)—Le bateau-à-vapeur CHAMPION, capitaine YOUNG, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29 Nouvelle Levée.

28 nov

POUR LE LAC WASHINGTON, LE LAC PROVIDENCE et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ARIZONA, capitaine SMITH, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE ... commencera ... ayant ... des emménagemens ... pour ... les ... comme packet ... partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et ... retour ... Mercredis. Les propriétaires ... pour ... conformité des passagers. ... s'adresser à bord ou à J. MATERRE, no. 10 rue St. Louis.

POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur ... ALBERT, capitaine WALKER ... partira vendredi prochain. Pour passage ... s'adresser à bord, en face de la ... ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, rue de la Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (Par le Lac)—Le bateau à vapeur neuf SOUTH ALABAMA, capitaine ... partira ... Pour fret ou passage ... s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, rue de la Nouvelle-Levée.

A LOUER PRESENTEMENT, ... magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal. ... A Louer aussi, pour le 20 décembre, le magasin, ... formant l'encoignure des rues du Camp et Canal. S'adresser à M. Prellat. 20 oct

A LOUER. Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, no. ... S'adresser à WM. G. HEWES & Co. no. 47, rue du Camp.

21 oct.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.

8 oct

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à B. BRUGIER.

7 oct

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B. MARIGNY.

11 nov

AVIS—Mr. JUETTE, ... offre à vendre, un assortiment de ... françaises, telles que:

Vin rouge de Bordeaux en barriques;
Vin rouge de Bordeaux en caisses;
Vin blanc de Bordeaux 1ère. qualité;
Vin de Grave en barils;
Vin d'Anjou doux et mousseux, en paniers de 12 bouteilles;
Gagnolet d'Angers, 1ère. qualité;
Eau-de-vie de d'Antrich en caisses, 1ère qualité;
Extrait d'Absinthe 1ère qualité;
Kirch-Wasser en caisses;
Marasquino 1ère. qualité;
Anizette de Bordeaux;
Fruits à l'eau-de-vie en ...;
Vinaigre blanc d'Orléans ...;
Graines de jardinage;
Conserves de Cailles et de ... Chevreuil, telles que ...;
Sardines à l'huile et au beurre, pâtés de ...;
Le tout ... et de 1ère qualité;
Encre écrite, par bouteilles;
Lignes assorties et cordages;
Fromages pâte grasse très frais;
Confitures de cerises, gelée de groseilles;
Graines de Moutarde par baril;
Barils et demi barils Sardines pressées, très fraiches;
Légumes secs, pois verts en barils, Fèves ... 1ère. qualité;
Harricots de Soisson;
Mouchoirs de chollet, de fil de lin blanc ... leurs Mouchoirs de ...;
Superbe assortiment de Fusils de chasse, doubles et simples de la plus grande longueur, (le tout garanti);
Pistolets de poches et de combat;
Ustensiles de chasse de tous genres; Carnassières, Poires à poudre &c.;
Tapis de Bruxelles;
Vannerie de toutes espèces ...;
Nécessaires garnis pour ...;
Etuis à lames ... et ..., ..., ques, gants;
Cannes à épées, à lances et ...;
Cannes à pêcher, grandes et petites;
Chemises blanches ... pour hommes et pour femmes;
Chemises de couleur ...;
Artifices assortis;
Balais et brosses de ...;
Bas de soie pour hommes et pour femmes;
Gants de soie, de peau ...;
Bonnets de soie noire et de couleur;
Chapeaux de soie ... le plus ...;
Brosses à souliers, ... ;
Grecques de toute grandeur;
Quinquets et lampes assortis;
... de différente grandeur;
... ;
Eau de Cologne de Jean Marie Farina;
Cloche de Perse;
Fourneaux assortis;
Cages de toutes grandeurs;
Queues et ustensiles de billard;
Toiles cirées pour tables;
Pan ... assorties, ... et autres;
Jeux de Dames, Dominos, Lotos;
Fourrées ...;
Cartons ... dorés;
Papiers pour ..., ..., ...;
Billes agathe et marbres;
Briquets phosphoriques ... ;
Boutons de chemises assortis;
Pantoufles assortis;
Couvert Métal d'Alger et fer;
Brosses à dents, à ..., à chapeaux &c.;
Petits portefeuilles assortis;
Gants, bas, chaussons, caleçons de laine et ... leur;
Foulards;
Guingams;
Gingas rose et bleu;
Toile morlaix;
Mousseline ... et ...;
Madras;
Batiste d'Ecosse;
Presse à timbre, humide et sec, à copie de lettres;
Fils de toute couleur;
Crayons, plumes métalliques;
Papier à lettre, écolier ...;
Cordonnet coton;
Gobelets métal;
Flacons d'or;
Flûtes de toutes ...;
Manteaux pour ... et pour ...;
Habillemens d'...;
Redingotes et Habits ...;
Capes ...;
Garnitures de cheminées ne ... une superbe Corbeille et de deux vases de fleurs en coquillages, les premières qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.

9 déc—6m

Pour le nord et les cotes.

POUR LA MOBILE—(Par le Lac)—La goelette neuve fine voilière MONTGOMERY, capitaine H. Smith, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, nos. 28 et 29

5 déc

POUR LA MOBILE—La goélette ATLANTIC, capitaine SAWYER, ayant la partie de son chargement engagée partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nlle.-Levée.

3 déc

POUR BOSTON.—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine FOSTER, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à Wm. G. HEWES & Co. no. 47, rue de Camp

28 nov

POUR FRANKLIN (Louisiane)—Le ... neuf CAROLINE, capt. MARSHACK, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret, qui sera pris à des conditions raisonnables, ou passage, s'adresser à bord, ou à LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse

30 nov

POUR LA MOBILE—La goélette paquebot HERO, capitaine LATHAM, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

28 nov

POUR APPALACHICOLA—Le paquebot régulier la goélette, WATER WITCH, capitaine MANSON, ayant une partie de sa charge engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

2 déc.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le superbe paquebot ST. LOUIS, capitaine HALL, a besoin de 200 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour le fret, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.

7 déc

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. No. 1, PERDONNET, bon voilier, capitaine INGERSOLL, ayant tout son fret engagé, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à THEO. NICOLET, no. 26, rue Bienville.

30 nov

POUR MARSEILLE—Le beau navire EDWIN A. No. 1, capitaine WILSON, ayant une grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret d'environ 200 balles et passage, s'adresser à THEO. NICOLET, no. 26, rue Bienville.

30 nov

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re. classe, ELIZABETH, capitaine FOSTER, maintenant en déchargement, pourra prendre 200 balles de coton à fret. S'adresser à J. LE BLANC & Co. ou à LINCOLN & GREEN.

28 nov

POUR BORDEAUX—Le brick GLOBE, capitaine CHURCHILL, ayant son chargement arrêté, partira incessamment pour la dite destination. Il prendra quelques passagers, qui trouveront à bord toutes les accommodations désirables. S'adresser au capitaine ou à OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse.

26 nov

POUR LE HAVRE—La belle barque ERNEST, capitaine HUGNARD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser à JULES LE BLANC & Co. no. 103, rue Royale.

21 nov

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier BALLOCHAN, no. 2, attendu incessamment, repartira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à THOS. BARRETT & Co. rue du Canal.

19 nov

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN, Texas.—La goélette fine voilière LOUISIANA, capt. HAMMER, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN, No. 36 Vieille Levée.

9 déc

POUR BRAZORIA—Colonie d'Austin.—La belle goélette PENSYLVANIA, capitaine Delarue, doublée en cuivre, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WILLIAM BRYAN, 36, rue de la Levée.

5 déc

POUR TABASCO—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. JACKSON, laissera ... de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à A. QUERTIER & ALBERT.

POUR BRAZORIA—La goélette fine voilière, paquebot régulier, SANTIAGO, capitaine LAURTNER, partira demain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WILLIAM BRYAN, no. 36, rue de la Levée.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goélette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine MINOLE, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN, Vieille Levée, no. 36.

9 nov

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBA.—La Polacre Espagnole NINFA, capit. ZARAGOZA, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à ... S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE.—La goélette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le ... ou le fret, s'adresser à bord vis-à-via la rue ... ou à WHITE & Co. ... rue de la Douane.

3 nov

A vendre ou à fréter.

A vendre ou à fréter—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine JOHN S. SMITH, pouvant porter 200 barils ou à peu-près 500 balles de coton, tirant ... pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville.

7 déc

A louer ou à fréter—Le navire St. Louis, A. No. 1, capitaine HALL, est prêt à recevoir son chargement et peut porter environ ... balles. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à ... C. FOLLIN, no. 94, rue du Camp.

30 nov

POUR MATAMOROS—La goél. fine voilière ..., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine O. SALVI. S'adresser à bord ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.

30 nov

A LOUER ou à FRETER.—La belle goélette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. CHAINS, venant de passer à une carène ... est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à W. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.

15 oct

A VENDRE.—La belle goélette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien équipée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.

14 oct

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles. Les ... messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées et bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luxemburg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin ordinaire. 28 nov

AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait ... le bruit (dans l'intention sans doute de ... notre maison de commerce favor... aux abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie ... inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont ... opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les ... sont à la fois inexpédiens et injustes et ... des plus funestes résultats ... BAILEY, KEELER & REMSEN, No. 132 Exchange place, et No. 5 Pearl streets New-York, 15 août 1835. 31 août—

PENSION BOURGEOISE.—Rue de la Vieille Levée, No. 73.—Mesdames Rigau & Griffon, de ... l'ancienne maison de Mr. Fortier, sur la Levée, entre St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement bien meublé et fort agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des particuliers.

Les personnes qui ne désireraient s'abonner que pour la table seulement, y seront aussi admises. 12 nov—

AUX Constructeurs, Plâtriers, etc.—Les soussignés, manufacturiers et importeurs, offrent à vendre du Ciment *hydraulique, romain et rosendale,* Plâtre de Paris et superfin de, pour couler des ornements. Les objets sus-mentionnés sont empaquetés dans des ..., garantis frais et de première qualité. ... maintenant en débarquement des navires ... et ... John, et à vendre à des termes libéraux. W. G. MUNT et Co. ... rues de l'Esplanade et de la Levée, ... l'hôtel des monnaies. 27 nov.

AVIS.—LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis ... Il se réfère à l'hon. David Barton, l'honorable ... Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn ... et Vallé, Ste-Geneviève Missouri.

Méthode Jacotot.

... qui a enseigné pendant plusieurs ... à Paris, les langues française, latine et grecque, se propose de donner des leçons chez ... en ville. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, pourront s'adresser à M. Alfred Merret, rue Royale, ou chez le professeur rue Bourgogne, no. 227. 27 nov—15

JAMES COLLES & Co.—Ont pris ce jour en société M. J. B. Nelson.—Les affaires seront conduites sous la même raison. 2 déc—4

Avis de Banques et de Comp.

AVIS.—Aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.—La direction ayant passé la résolution de procéder sans délai à l'exécution des travaux, a jugé à propos d'offrir aux actionnaires les avantages mentionnés dans la résolution suivante pour les engager à faire un nouveau versement de fonds qui sera reçu au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56.

Résolu: Que tout actionnaire qui, d'ici au 15 décembre prochain, payera sur ses actions ou sur partie de ses mêmes actions, une somme additionnelle de $20 par action, aura droit (en outre des bénéfices qui lui sont garantis par la charte et les réglemens) et pour une somme pour autant d'actions du fonds capital additionnel autorisé par la charte, qu'il possédera d'actions sur lesquelles il aura fait le dit paiement de $20.

Par ordre de la direction, F. W. LEA, secrét.

N. B. Les bénéfices garantis par la charte et auxquels on fait allusion, sont un dividende sous forme d'intérêt à 15 pour cent par an sur les sommes versées, depuis le temps du paiement de ces dites sommes, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant le 18e. article des réglemens de la compagnie. 28 nov—7

BANQUE DE CARROLLTON—Avis.—Un intérêt au taux de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus, lorsque ces déposeurs déclareront que tel est leur intention.—Par ordre de la Direction, JOHN NICHOLSON, Caissier.

7 nov

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se beneficiará un interes de 4 por ciento al año por todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas: entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar los fondos, la declaracion, que tienen la intencion de depositarlos del modo indicado.

17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $20,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT, Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

Bureau de la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans.—Avis.—Les souscripteurs au capital de la première série des actionnaires de cette institution, sont prévenus qu'en vertu d'une résolution de la direction, arrêtée en séance le 20 du courant, les propriétés appartenant à la première série seront vendues le Samedi 12 décembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett. Cette vente est ainsi faite afin de liquider les intérêts de ceux des actionnaires appartenant à cette série, qui n'auront pas transféré leurs actions à la deuxième série. Ces actionnaires sont invités à se trouver à la Bourse le jour indiqué pour la vente, afin de protéger leurs intérêts, attendu que la vente sera définitive et sans réserve.

Le transfert d'actions à la deuxième série, continueront à s'opérer jusqu'au jour de la vente, passé lequel aucun transfert ne sera reçu.

Par ordre de la direction, J. H. RABOTEAU, secrétaire.

25 nov.

Avis de Commerce.

Traites sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse.

23 nov

Traites sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY. no. 47, rue Toulouse.

23 nov

Traites sur Paris et Londres, à vendre par KOHN, DARON & Co.

20 nov—3

Change sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC & Co.

18 nov.

Change sur Paris, à vendre par JULES LE BLANC & Co

18 nov

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS, rue de Chartres, No. 39.

14 nov

A vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK. courtier.

12 nov

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achète sur l'Angleterre et la France. ... WILTENBERGER, caissier.

14 nov

ACTIONS—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par EDW. GOTTSCHALK.

6 nov

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union. EDWD. GOTTSCHALK courtier.

4 nov

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians, à vendre par TH. NICOLET & Co. no. 26, rue Bienville.

3 oct

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE.—De 000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON, rue du Camp No. 48.

5 nov

TRAITES sur Paris, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

3 nov

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par JULES LE BLANC & Co.

2 nov

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville.

28 oct

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co. no. 26, rue Bienville

29 oct

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS. no. 39, rue de Chartres.

19 nov

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 2 demi pipes et 7 futailles vin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co. no. 103, rue Royale.

21 nov

Jambons—3 tierçons de jambons enveloppés en canevas, à vendre par PERKS & HALL. no. 2, Levée de devant.

21 nov

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. no. 11, rue St. Louis.

Le taste & Brabtown offrent à vendre en débarquement du Talma, venant de Bordeaux:

3 balles indiennes dernier goût.
3 caisses contenant stopilas, créas à la morlaix et platilles.
1 balle toile de Flandre.
1 balle services fil damassés.
1 caisse contenant 500 pièces faveurs assorties.
1 balle toile de Russie.

18 nov no. 137 rue Royale.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel. La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société. J. B. COLLA, P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils solicitent le patronage du public. J. G. BELL. J. B. COLLA.

16 nov

Au public—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ..., sont requis de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à CHRISTIAN LEUBSHER

17 nov

RECU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 200 caisses de fruits à l'eau-de-vie; 1000 paniers d'anisette; 500 caisses de vin claret des récoltes 1825, 26 et 28; prunes fraiches en caisses; fromages et saucissons etc. L. G. SASSINOT.

18 nov

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel; S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société. S. W. DOWNS. J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre ses services au public les services de sa profession dans les Cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Baton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.

Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct. 6m

AVIS DE SOCIETE.—La société qui a existé jusqu'à présent dans la ville de New-York, sous la raison de J. D. Beers & Co., et à Charleston (Caroline du Sud), Savannah et Augusta (Georgie), sous la raison de J. D. Beers, I. R. St. John & Co., sera continuée par les soussignés, à dater du 16 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John & Co.

M. Joseph D. Beers étant sur le point de se retirer des affaires, la raison sera continuée pour le moment, pour la liquidation des comptes de la dite société, laquelle sera faite par les personnes qui en avaient ci-devant la charge. I. R. St. JOHN. New-York, 3 octobre 1835. D. W. St. JOHN.

16 nov—1m

LES affaires qui ont été faites par le passé à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de *J. D. Beers & Co.* seront continuées par les soussignés, à dater du 15 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John, Gregory & Co. La raison actuelle sera continuée pour le moment pour la liquidation de la dite société. New-York, 24 octobre 1835. I. R. St. JOHN. R. W. GREGORY.

16 nov—1m.

MAISON D'EDUCATION DE MDE. SANTANGELO.

CET établissement consacré à l'éducation morale et scientifique des jeunes demoiselles, sont comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires ou externes, vient de s'ouvrir rue de la Douane, no. 90, entre les rues Royale et Bourbon. On peut se procurer dans l'établissement un prospectus dans le quel le système d'éducation, la méthode d'enseignement, les conditions et les diverses recommandations peuvent être consultés. 21 nov—

50 Barrillets beurre de l'Ouest, reçu par l'Oceana, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co

27 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL. Vendues Ferblanc.

IL sera vendu vendredi, 11 du courant, à une heure de l'après-midi, au magasin de R & J. Curtell, No. 46, rue Bienville, pour compte de qui il appartiendra, 300 caisses Ferblanc, importées à bord du navire Globe, de Liverpool

Conditions: comptant. 9 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Célestine, négresse créole, âgée de 26 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, avec son enfant Edouard, âgé de 8 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

9 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi 12 du courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant à madame veuve A. Peychaud, qui étant partie pour l'Europe, n'a plus besoin de leurs services:

Toussaint, nègre âgé de 35 ans, domestique, cocher, cuisinier et propre à tout.

Adèle, quarteronne, femme de Toussaint, âgée de 30 ans, fine blanchisseuse et repasseuse, excellente cuisinière, couturière, bonne garde malade.

Monrose, âgé de 19 ans, bon domestique, fidèle.

Adeline, négresse de 35 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

Peter, mulâtre, âgé de 35 ans, charpentier.

Adam, nègre âgé de 19 ans.

Isidore, fils d'Adèle, âgé de 14 ans, excellent domestique, intelligent.

Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M. C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Immédiatement après sera vendu le nègre Washington, âgé de 15 ans, dans le pays depuis son enfance, excellent sujet, pleinement garanti.

L'acte de vente sera passé pardevant M. L. T. Caire, notaire public, au frais de l'acquéreur.

N. B.—Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception d'Adam qui s'est absenté. 9 déc

VENTE DE TERRAINS. PAR DUTILLET ET DELERY.

IL sera vendu le mercredi 30 décembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dix superbes terrains situés au faubourg Marigny, et bornés par les rues d'Enghien, Poeres, Moreau, Casacalvo, et Grands Hommes, et désigné sur le plan qui sera déposé à la bourse par les Nos. 1, 2 et 3, dans 1d ilet, et dans 2d. ilet, par les Nos. 6, 9, 10, 13, 14, 15 et 16. Ces terrains sont tous très élevés et situés dans un des meilleurs quartiers de ce faubourg.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de ventes se passeront chez M. Hilaire Pedesclaux aux frais des acquéreurs. 9 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le samedi 12 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Victoire, négresse créole, d'environ 18 ans, domestique de maison, sachant un peu blanchir, repasser et faire la cuisine, bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: $500 payable en tout mars 1837: $500 en tout mars 1838; et la balance en tout mars 1839, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public. 8 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu Vendredi, 11 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

24 Lots de Terre fesant partie de l'ancienne habitation de Mr. Gueno et fesant face aux rues Arbey, O'Reilly, Roman et Prieur, le tout conformément à un plan tiré par L. Sugi, architecte.

Conditions: L'acquéreur se chargera des paiemens suivans: $120 83 1-3 payables en tout mars 1836, $120 83 1-3 en tout mars 1837; $120 83 1-3 en tout mars 1838, $120 83 1-3 en tout mars 1839, $120 83 1-3 en tout mars 1840, et $172 83 1-3 en tout mars 1845.

L'acte de vente se passera pardevant O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAR JOHN M. BACH.

MERCREDI 16 décembre 1835, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'arcade, deux lots de terre situés au faubourg Annonciation ou La Course, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine. Sur la ligne inférieure ils sont contigus à la propriété de M. Gesois. Ces lots sont sur un terrain très élevé, dans la situation la plus commerçante et vis-à-vis l'ancienne résidence de Mess. Hepp.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 déc—9.

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 12 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre de grande valeur, situé rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, limité d'un côté par la propriété de M. Landreaux, et de l'autre par celle de M. Legoester, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente sera passé pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 déc—8

Nouvelle-Orléans, le 27 novembre 1835.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 27 du courant, à dix heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 DECEMBRE 1814.

Il sera fait sur la Place une distribution de cartouches et de gargousses. Les officiers commandant les compagnies, devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de Brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Chaque commandant de compagnie devra, au moins une heure avant la revue, envoyer une escouade pour fonder la grille de la Place et en garder les portes.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

9 déc

LEGION DE LUISIANA.—Cazadores volantes del Estado.—La Compañia tomará las armas el Domingo veinte del corriente a las nueve de la mañana vestuario completo, pantalon de paño.

Recomendando á los miembros la mayor puntualidad para tratar asuntos concernientes el buen del cuerpo. De órden del Capitan. BLAS GUARDIA, Sargento primero.

7 déc.

Garde Urbaine, No. 1.—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 13 du courant, et se réunira dans la Cour du Couvent, rue des Ursulines, à 8 heures précises du matin, gilet et pantalon bleus, épaulettes rouges, armement complet. Par ordre du capitaine. G. A. MONTMAIN. serg. major.

8 déc

Chasseurs à cheval Louisianais.

LA compagnie montera à cheval Dimanche 13 décembre courant, et se réunira à l'encoignure de la rue Condé et de l'Esplanade, à 8 heures précises du matin. Par ordre du capitaine L. A. Charbonnet, EDOUARD BLANCHARD, maréchal-des-logis chef.

7 déc—6

CAVALERIE DE LA NLLE.-ORLEANS 1814-15.—Les membres qui composent cette compagnie sont joints par les présentes à se faire habiller et équiper sans délai, afin de monter à cheval le 20 décembre courant à 8 heures précises du matin, au lieu du rendezvous sur la place St. Antoine, derrière la cathédrale. Par ordre du capitaine Hortaire Andry JOSEPH CUVILLIER, Maréchal des Logis Chef.

8 déc.—6.

MARCHANDISES AU DRAWBACK—

10 caisses indiennes françaises,
12 dito jaconet assortie,
5 dito manes,
2 dito mantelles espagnoles,
6 malles souliers satin formes espagnoles,
10 caisses chemises assorties pour homme.

Mme.-E. LEFEBVRE, encoignure Chartres et Conti.

7 déc

MADAME E. LEFEBVRE, encoignure de Chartres et Conti, vient de recevoir par les derniers arrivages de France et de New-York, un assortiment de marchandises choisies: parmi lesquelles se trouvent, mérinos de toutes les couleurs; indiennes, nouveaux choix; indienne, satin, coton, nouvelle étoffe; soieries assorties de tout genres, écossais &c; rubans, satin, gaz, taffetas &c; flanelle extra fin; châles vrais cachemires, cachemirs de Lyon, satin brochés et autres; gants de dames, hommes et enfants; manteaux et fourures dernières coupes de Paris; dentelles, mantilles blonde-ex-riche; velour assortie; cravates pour hommes d'été, à la Jeune France; batiste, toile de Paris et d'Irlande; souliers satin pour bal, objets de goût et de fantaisie, ainsi qu'un assortiment de broderies en tout genre. 7 déc

M. H. TRUST, professeur de harpe (élève du célèbre N. C. Bochsa) et harpiste de l'opéra italien de New-York, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir en cette ville pour y donner des leçons de ce bel instrument devenu si à la mode, ainsi que des leçons de piano. M. Trust espère que par l'attention suivie qu'il portera aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance, il leur donnera entière satisfaction. Pour les conditions et l'adresse du professeur, s'adresser à Messrs Casey & Johnes, aux magasins de musique, rues du Camp et de Chartres no. 27.

28 nov—1m

CARGAISON du brick Granet de Marseille.—En débarquement du susdit bâtiment et à vendre par les soussignés,

300 Barriques vin des marques de Bethforth et Bercase; 50 demi do. do. do.; 300 caisses vin muscat frontignan; 15 balles de bouchons de 30 milles chaque; 200 sacs do. de 500 chaque; 100 caisses vermicelle jaune fin et demi-fin; 100 caisses salaisons assorties; 60 caisses capres; 50 caisses olives; 50 caisses cornichons; 10 caisses anchoix; 329 paniers d'huile surfine en grandes bouteilles; 100 demi-paniers do. do. do.; 100 caisses liqueurs surfines assorties et bouteilles blanches; 4 jarres saucissons de Boulogne; 50 caisses fruits à l'eau-de-vie; 150 paniers bouteilles vides; 50 caisses absynthe. 50 caisses macaroni.

26nov; CARRIERE & DARAN, St-Louis 11.

Sucre—400 caisses sucre blanc de la Havane, 100 dito brun dito, en magasin et à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse.

18 nov

AVIS.—Un jeune ... très familier est entré hier chez moi. Le propriétaire est invité, en payant les frais de l'insertion de cet avis, à réclamer cet animal, chez ROBT. D. SMITH,

8 déc—3 encoignure des rues Girod et St. Charles

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Jamet.—Vente par le register des testamens—Lundi, quatrième jour de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Jamet et Melanie Iris, sa femme décédée, l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:

1o. L'esclave nommée Ertine, âgée d'environ trente ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bon sujet.

2o. Un terrain formant une des encoignures des rues St-Philippe et St-Claude, ayant cinquante pieds de face à la rue St-Claude, mesure française, sur soixante-huit pieds de profondeur de face à la rue St-Philippe, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: l'esclave, à six et douze mois de crédit, et la propriété, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 déc

SUCCESSION de feu BURBANKS—Vente par le régister des testamens.—Vendredi dixhuitième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu George Burbanks, la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre situé rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant environ 47 pieds de face à la rue du Bassin, sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre mesure environ 47 pieds de face, ensemble la maison, et autres améliorations.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 nov

SUCCESSION de feu MACARTY—Vente par le régister des testaments—Lundi quatorzième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean alias Jason alias Jean-Baptiste Bonard Macarty, h. de c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Honoré, nègre créole de la Guadeloupe, âgé de 50 ans, bon sujet.

2o. Jacques, nègre âgé de 15 ans, bon sujet.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 nov

SUCCESSION de feu DELATTE ou DELATTRE—Vente par le régister des testamens—Vendredi onzième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Elizabeth Delatte ou Delattre, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1o. Un certain demi lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure française) 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations.

2o. Un demi lot de terre situé rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure française) 30 pieds 6 pouces plus ou moins, de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et les améliorations.

3o. Une négresse nommée Joséphine, âgée d'environ 43 ans, boiteuse et sujette aux douleurs aux jambes.

4o. Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 23 ans, et son enfant.

5o. Une négresse nommée Vénus, âgée d'environ 29 ans, et son enfant Sélina, âgée d'environ 7 ans.

6o. Une négresse nommée Irma, âgée d'environ 10 ans, enfant de Vénus.

Conditions: les propriétés foncières, à un crédit de 6, 12 et 18 mois, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not pub aux frais des acquéreurs. 11 nov

SUCCESSION DE VEUVE VOISIN.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, quatorzième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue dame Celeste Lesassier, veuve Pierre Voisin, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre de forme irrégulière situé au faubourg Ste-Marie, dans la rue Foucher, ayant, mesure française, quarante sept pieds huit pouces de face à la dite rue Foucher, cent pieds de profondeur d'un côté à gauche, sur une ligne droite, cent quatorze pieds aussi de profondeur de l'autre côté à droite, sur une ligne courant obliquement dans la profondeur de manière à diminuer la largeur du dit terrain qui est de vingt-pieds cinq pouces seulement sur la ligne du fond, ensemble une vieille maison et cuisine en bois, existant sur le dit lot de terre.

Conditions: Un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

SUCCESSION de feu MONTREUIL, alias Dédé, h. c. l.—Vente par le register des testamens—Lundi, 21 décembre 1835, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu François Montreuil, alias Louis Dédé, h. c. l., la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve en briques, de deux appartemens, deux cabinets séparés par une gallerie, une forge bâtie en brique et une vieille cuisine en bois.

Conditions: un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens.

L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Legardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 n

Succession de Tourtarel.—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, 26 décembre 1835, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Hellen Meilleur, veuve Guillaume Tourtarel, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Lovis, négresse américaine, âgée d'environ 18 ans, un peu blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison.

Claire, négresse de nation poulard, âgée de quarante-cinq ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, un peu malade.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement des billets à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an. W. C. DUPLESSIS, Register des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Octave De Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov.

SUCCESSION de Marcos—Vente par le régister des testamens—Mardi quinze décembre 1835, à 10 heures du matin, rue des Ursulines, entre les rues Condé et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Juan Marcos, Deux montres et une quantité d'outils et objets à l'usage des armuriers.

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

3 déc.

SUCCESSION de feu DOUCE—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 17 décembre 1835, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 décembre 1835, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Auguste Douce, un lot de bois d'acajou dans un terrain, rue Royale entre les rues Dumaine et St. Philippe; et immédiatement après, je procéderai à la vente d'un lot d'acajou, dans un chantier rue Conti entre les rues Bourbon et Dauphine,—et le même jour à onze heures du matin, il sera exposé en vente à l'encan, dans une maison rue des Ursulines entre Rampart et St Claude, des meubles meublans.

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

5 déc

SUCCESSION BOHINE f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, septième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Thérèse Bohine, femme de couleur libre, l'esclave et la propriété foncière, suivants:

1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier, ayant environ trente six pieds de face à la rue des Remparts et quatrevingt quatre pieds sur la rue du Quartier où se trouve une maison principale, cuisine et autres constructions. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes en sus du prix de l'adjudication.

2o. L'esclave nommé Jolicœur, nègre âgé d'environ cinquante huit ans.

Conditions de la vente, les terrain et batisses à un et deux ans de crédit, et l'esclave, à six mois de crédit—le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets divisés en autant de coupons que les vendeurs le jugeront convenable. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

4 déc

N. B.—Les actes de vente seront passés par-devant Louis Feraud, notaire public aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Slocomb—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mathew, Morgan et Nathaniel Cox, exécuteurs testamentaires de feu Samuel B. Slocomb, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

1 déc

FARINE de Philadelphie—Quelques cent ... barrils des meilleures marques, en débarquement à vendre par G. DORSEY,

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession de Pierre alias Mayorquin.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Pierre *alias* Mayorquin h. c. l. les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Trois lots de terre situés à Mandeville dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No. 11, de l'ilet No 2, ayant soixante pieds de face à la rue ou Cours Marigny, sur cent quatre vingt dix pieds de profondeur; et le 2d. et le 3e. désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villeré sur deux cent trente-sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamarque et Cours Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2°. La propriété ci-après décrite que le dit défunt possédait par indivis avec Jean Jacques Montfort h. c. l. qui consent à la vente du tout, savoir:

Un lot de terre situé à Lewisburg sur le bord du lac Pontchartrain dans la paroisse de St. Tammany, désigné par le No. vingt et un, sur le plan de la dite ville de Lewisburg, dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats-Unis, sous la date du 14 mars 1834 et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire, le dit lot mesure un demi arpent de face à l'avenue du lac et traverse jusqu'à l'avenue ... où il a aussi un demi arpent de face; il forme l'une des encoignures des Avenues du Lac et Hickory, et il a sur cette dernière avenue sept arpens et cent sept pieds de face: le tout conformément au dit plan.

Conditions—La somme de $76 66 2-3 comptant et la balance en deux termes égaux, payable le 22 mars 1836 et le 22 mars 1837. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 nov

SUCCESSION Casson f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi quatrième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 13 nov. 1835, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pulcherie Casson, f. c. l., l'esclave et les biens fonds, savoir:

1o. Becky, négresse âgée d'environ ... ans.

2o. Une portion de terre, située au faubourg Delor, formant une des encoignures des rues des Magasins et D. plantier, divisée en trois lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.

Le lot No. 1, mesurant 31 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 93 pieds 3 pouces, borné du côté de la rue Duplantier, par le lot No. 2, et dans le fond par le lot No. 3, ensemble les améliorations.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 1, formant une des encoignures de la rue Duplantier et de celle des Magasins, mesurant 31 pieds 11 3-4 de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 93 pieds 3 pouces et face à la rue Duplantier, et borné dans le fond par le lot No. 3, ensemble les bâtisses.

Le lot No. 3, attenant à la profondeur des lots No. 2 et No. 1, et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 63 pieds 11 1-2 pouces, ensemble les améliorations.

3o. Une portion de terre située au faubourg Annonciation, formant une des encoignures des rues Melpomène et Bacchus divisée en cinq lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.

Le lot No. 5, formant encoignure des rues Bacchus et Melpomène, et mesurant 31 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces entre lignes paralelles et face à la rue Melpomène.

Le lot no. 4, attenant au lot No. 5, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 4, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 3, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Le lot no. 1, attenant au lot no. 2, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.

Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de 6 et 12 mois et les propriétés foncières, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Test.

N. B: Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Peter Hucker.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Isaac T. Preston caution de John Hanson, curateur de la succession de feu Peter Hucker, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et le dit curateur et sa caution déchargés de ses fonctions et de toute responsabilité, en versant le reliquat dans les mains du Trésorier de l'Etat. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

2 déc

SUCCESSION de PROFIT h. c. l.—Vente par le régister des testamens.—Jeudi trente-unième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Profit h. de c. l., les services du statu-libre nommé Jean Baptiste, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, manœuvre et bon sujet. Le prix des dits services est fixé à la somme de $440 59cts comptant, et ils seront adjugés à la personne ou aux personnes qui enchériront pour cette somme pour le moindre espace de temps de services. Les frais de son affranchissement après l'expiration de son temps de service, seront payés par la succession et ne seront point à la charge de l'acquéreur.

28 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég des tests.

SUCCESSION DUNOYER—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, onzième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 Novembre 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu René Louis Dunoyer, la propriété foncière, savoir:

Un grand emplacement formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, ayant dans son ensemble au pied français, 120 pieds de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds de profondeur, et face à la rue Girod, ensemble quelques maisons en bois dont l'une, à l'encoignure et une autre sur la rue Girod, qui est celle où demeurait le susdit défunt Dunoyer. Un plan de la propriété sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Solomon Léon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. Barnett senr., curateur de la succession de feu Solomon Léon, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

5 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de veuve Daublin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacques Demorneille, exécuteur testamentaire datif de feu Charlotte Broyard, veuve en premières noces de Simon Bertincheux, et en seconde noces de Valentin Daublin, de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

3 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Jane Woods f. c. l. a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Woods, h. c. l. décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

2 déc W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

COUR DES PREUVES—Succession de Palmer Smith—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Palmer Smith, et à tous ceux qui y sont intéressés que madame Susan C. Davis, veuve du dit défunt Palmer Smith, et administratrice de la succession, a été déchue de sa qualité sus-énoncée, et que la dite succession est maintenant ouverte aux réclamations des créanciers et de toutes autres personnes qui peuvent prétendre à la dite administration, en par eux fournissant le cautionnement requis par la loi, et que dans le cas où aucune personne ne ferait application à cet effet, dans les quinze jours, à dater de la publication des présentes, il sera convoqué une assemblée des créanciers de la dite succession, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics chargés de l'administration des affaires de la dite succession.

Par ordre de la Cour.

1 déc—15,ds W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. & P. Devine—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Devine tuteur de la mineure Eliza Devine et curateur de la succession de feu Devine, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

8 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Auguste O'Duhigg, de la société ci-devant Matamoud, O'Duhigg & Co. a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alexandre Baron, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

2 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

FARINE.—100 barils farine, en débarquement du chaland, à vendre par M. MAHER.

28 nov—d

FARINE.—150 barrils farine, marque de Bon...gers, en débarquement du bateau-à-vapeur ..., à vendre par (7 nov) M. MAHER.

Ventes à l'Encan.

PAR J. LE CARPENTIER

IL sera vendu Vendredi 11 Décembre, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi.

La grande et belle maison en brique à trois étages, construite et bien finie, ayant un magasin en bas, située rue de la Douane, No. 92, près la rue Royale. Les bâtisses sont presque neuves, la cour et tout le bas, excepté le magasin, sont pavés avec des pierres grises de Yorkshire, de la meilleure qualité; avec une bonne écurie, remise, puits auquel est adaptée une pompe, et ayant toutes les commodités nécessaires à une famille nombreuse et aisée.

Le terrain mesure 25 pieds 6 pouces, jusqu'à la profondeur de 71 pieds, où il se retrécit de 11 pouces, courant sur le derrière, où il mesure 24 pieds 6 pouces, ce qui forme une profondeur totale d'environ 114 pieds, mesure anglaise. La dite propriété est maintenant louée à bail jusqu'au 1er. Novembre prochain, à un bon locataire, à raison de $1700 par an, qui desirerait le prendre pour un plus long terme.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt de 8 pour cent par an, et hypothèque. L'acte de vente pardevant M. Jules Mossy, notaire public aux frais de l'acquéreur. On peut examiner cette propriété avant le jour de la vente. 5 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE

VENDREDI le 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, seront exposés en vente publique, Vingt superbes lots de terre, situés au faubourg Montégut, à un ilet et demi des établissements de la Presse d'en bas et à proximité du port, ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain no. 1, ayant 26 pieds 6 pouces 7½ lignes face à la rue du Craps, sur 160 pieds de profondeur.

No. 2, ayant 24 pieds 6 pouces face à la rue Craps, sur 160 pieds de profondeur.

No. 3, formant l'encoignure des rues Montégut et Craps, mesurant 32 pieds de face à la première, sur 100 pieds de profondeur.

Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 100 pieds de profondeur.

No. 12, formant l'encoignure des rue Montégut et d'Amour, ayant 31 pieds 8 pouces 6 lignes face à la première, sur 100 pieds de profondeur

No. 13, ayant 21 pieds 6 pouces de face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

No. 14, ayant 25 pieds 1 pouce 3½ lignes de face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

No. 15, ayant 31 pieds 11 pouces 9 lignes de face à la rue Montégut, sur 138 pieds 8 pouces de profondeur.

No. 16, formant l'encoignure des rues Montégut et d'Amour, ayant 32 pieds face à la première, sur 138 pieds 5 pouces de profondeur.

Nos. 17, 18, 19 et 20, ayant chacun 30 pieds face à la rue d'Amour, sur 110 pieds de profondeur.

Le tout conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé à la Bourse.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui deviendront ... en possession des dits terrains, également à leurs frais. 5 déc

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Vendredi 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett le nègre nommé Tom, âgé d'environ 30 ans, ouvrier maçon et plâtrier, adroit et intelligent; Adams, nègre âgé d'environ 20 ans, ouvrier maçon et plâtrier, adroit et intelligent, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. 4 déc

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 24 décembre prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse Hewlett, à moins qu'on ne l'ait déjà vendu à l'amiable:

Le lot n. 25, mesurant 26 pieds à la Levée, sur 147 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes face à la rue Gallatin et 144 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot n. 26; le tout mesure américaine, avec les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en deux maisons neuves en briques et à trois étages, connues sous le nom de *North Star Hotel*, formant l'encoignure des rues Gallatin et du Quartier, faisant face à la place Jackson, sur laquelle on bâtit l'hôtel des Monnaies, et dans le voisinage immédiat de la future banque des Citoyens, qui sera en face de la place Jackson.

La propriété ci-dessus est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample description. La moitié de la valeur du mur mitoyen qui sépare ladite propriété du lot n. 26 sera remboursée par le propriétaire dudit lot, lorsqu'il en voudra faire usage. Les personnes qui voudraient acheter sont invitées à inspecter cette propriété.

Un plan descriptif sera déposé à la bourse Hewlett et à l'Arcade, 15 jours avant la vente.

Les conditions seront expliquées à la vente. 21 nov

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est donné que Vendredi 18 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, F. Dutillet & Delery, encanteurs, procéderont à la vente à l'encan d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté S. O. de la rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de M. Ths. Urquhart, et de l'autre par celle de M. John Gérard et par un terrain de la ville. Le dit terrain mesure 36 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 61 pieds 8 pouces, et 60 pieds de largeur dans le fond, parce qu'adjoignant à la largeur de la façade il se trouve dans le fond un parallélogramme de 24 pieds de longueur, sur 11 pieds 8 pouces de largeur. Le tout, mesure française et conformément au plan dressé par le voyer, lequel plan sera exposé au moment de la vente.

Conditions: payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du maire. JOHN CULBERTSON,

17 nov faisant les fonctions de maire

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI le 11 du courant, il sera vendu par ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et sous la direction du syndic, les articles suivants provenant de la succession de feu Israël Woolf, à dix heures du matin, à l'encan, no. 20, rue St. Louis, une quantité d'objets divers, consistant en bijouterie, linge etc. 1 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 26 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 novembre courant, la propriété et la mulâtresse ci-après décrites, dépendant de la succession de feue Marie Adèle Fromentin, décédée veuve Anselme Coudrain, savoir:

1o. Un lot de terre y compris la maison et les améliorations rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur Wiltz, et de l'autre par celle de Mlle Lise Perrault.

2o. Une mulâtresse nommée Jenina alias Maine, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, entend un peu à la pâtisserie, depuis 16 ans dans le pays, s'étant absentée deux fois, mais jamais son ...

Conditions: pour la propriété 1 et 2 ans de crédit; et pour l'esclave, ... comptant, et la balance à un an de crédit, ... en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

23 nov—1

Réunion "club" pour le Jeu d'Echecs.

A Une assemblée des souscripteurs de cette société, tenue le 5 du courant, maison Matossy, rue de Chartres, les officiers suivans ont été élus:

Le docteur Dazet Sénac,		Président.
MM. Gustave ...,		Vice-Président.
Ed. W. Gottschalk,		Secrétaire.
Montigny,	Comité pour former les réglemens du club.	
Rousseau,		
Copeland,		

Il a été résolu que $5 soient payés par chaque membre comme prix d'entrée et une contribution de $3 par mois, le tout au bénéfice de M. E. A. Cohen, professeur d'échecs, qui se charge de tous les frais. Que tous jeux de cartes ou autres, soient interdits et même qu'il soit défendu de parier de l'argent sur la partie d'échecs.

Que le club reste ouvert depuis 4 jusqu'à 10 heures du soir, et le dimanche toute la journée. Que chacun ait la permission d'introduire un étranger, pour une ou deux fois, après quoi il sera tenu de payer la contribution mensuelle sans le prix d'entrée.

N. B.—Ceux qui désirent faire partie de ce club voudront s'adresser au président. 8 déc

Aux amateurs du Jeu d'échecs.

UNE quantité d'amateurs de ce noble jeu, ayant résolu de former une société (*club*) sous le nom de Société de la Nlle.Orléans au Jeu d'Echecs ont loué un appartement chez M. Matossy, rue de Chartres No. 113, sous l'intendance de M. Cohen, professeur du jeu d'échecs, qui démontre en même temps la manière de le jouer à quatre, comme le Whist.

Il donnera aussi des leçons à ceux qui le desireront.

Samedi prochain commenceront les séances depuis 4 heures P. M. jusqu'à 10 heures P. M.

Les personnes qui désirent souscrire voudront bien s'adresser à M. Cohen, au Commercial Exchange, encoignure des rues du Camp et Gravier, et s'il était absent les dites personnes voudront bien laisser leurs adresses. 3 déc—

A AFFERMER.

DOUZE ARPENTS DE TERRE environ, faisant face au fleuve sur 70 de profondeur, formant la jolie habitation bien connue de feu M. Pierre Foucher, situés dans la Paroisse Jefferson, à 5 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, de même bord et limitrophe de Carrollton, par lot d'un arpent de face avec la profondeur ou plus à la convenance des preneurs, à l'exception du lot où se trouvent les établissements, les jardins d'agrément et potager qui est de la contenance de quatre arpents environ qui ne saurait être divisé. Il existe sur ce lot une maison de maître à étage en bon état et nouvellement peinte et tapissée, magasin à l'usage de la maison, cuisine, écuries, remise, hôpital, magasin à vivres, cabanes à nègres, hangards, et nombres d'autres batisses. Le jardin d'agrément situé entre la maison et le chemin public est planté d'une grande variété d'arbres fruitiers, d'arbustes et de plantes florifères disposés avec goût et formant des allées, et notamment de quatre chênes vert dont la beauté fait l'admiration des connaisseurs. Dans l'arrière cour il y a une allée de beaux pacaniers, et à la suite des établissements un vaste champ cultivé et planté de légumes. Ce lot comme tout le reste de la terre offre de bons paturages et est susceptible d'un très grand revenu journalier en laitage, fruits, légumes et fourages. Le rail road de Carrollton qui traverse cette terre dans toute son étendue, offre tous les moyens de transport à peu de frais, en tout temps et en toute saison. Cette résidence sous le rapport du bon air que l'ony respire et l'ombrage de ces beaux arbres, est une retraite délicieuse pendant la saison des chaleurs et des maladies, et peut être convertie en tivoli pour l'amusement du public. Il existe sur le devant de cette terre une nature très étendue et élevé au niveau du sol, propre à l'établissement de moulins à scies, de briqueteries ou à l'exploitation de bois de cordes. Le public ou ceux qui seraient dans l'intention de devenir fermier du tout ou partie de la dite propriété sont invités à aller prendre connaissance des localités.

Pour les termes, conditions, et plus amples informations adressez-vous à M. L. Pilié, rue Royale No. 104.

4 déc—15, 3pa.